

Nicole Singier

CAUE de l'AIN, première période

Le CAUE de l'Ain a été créé en 1979. J'étais auparavant, dans le département, chargée de mission recrutée par le ministère de la Culture depuis le début 1975, pour expérimenter et valider sur le terrain des idées et pratiques nouvelles visant à améliorer la qualité architecturale des constructions. Le contexte de cette mission est rappelé par ailleurs (préparation de la Loi sur l'Architecture finalement votée le 3 janvier 1977). Puis il a fallu animer l'instance de préfiguration du CAUE proprement dit, intégrer les décrets fixant le statut-type début 1978 et créant la ressource affectée garantissant l'indépendance de fonctionnement, avant sa création fin mars 1979.

Pendant cette période, j'étais « hébergée » par la DDE qui, après un moment de surprise à voir débarquer une jeune architecte dans ses murs (*« en somme, vous êtes venue nous espionner ? »*), a trouvé intéressant de lui laisser examiner les dossiers de permis de construire et rencontrer, sur le terrain, les porteurs de projets. Les conclusions de ces visites, remises à l'époque sous forme d'avis, étaient plus ou moins assumées par les services instructeurs qui y voyaient une subjectivité difficile à valider dans un document administratif et qui entendaient aussi les réactions des personnes comme des services déconcentrés et surtout des élus, pas toujours convaincus. Il en est longtemps resté comme une souffrance vis à vis d'une intervention aussi catégorique, mais aussi la reconnaissance d'une préoccupation de qualité et d'une implication auprès du public. Une petite équipe d'architectes-consultants a été recrutée, l'architecte-conseil étant le professionnel confirmé référent.

Nos rencontres nationales régulières avec les autres chargés de missions, dans le cadre de la direction de l'architecture qu'elle soit au sein du ministère de la culture ou de celui de l'équipement, apportaient une mise à distance de ces pratiques para-administratives étouffantes et ouvraient d'autres perspectives sur la nature du conseil, les actions de sensibilisation, le lien avec les acteurs locaux et bien sûr l'action nationale d'institutionnalisation de ce service à vocation culturelle.

Après le vote de la loi, un conseil d'administration provisoire a été réuni par le préfet, installant autour de la table les représentants des différents collègues. La plupart venaient surtout pour vérifier que l'action future n'entraverait pas leurs propres intérêts : conservation des rôles des administrations et organismes consulaires et publics, respect du pré carré des professions libérales, des constructeurs et entrepreneurs, assurance pour les élus d'une « paix sociale » autour des autorisations de bâtir. Les représentants associatifs étaient plus en attente d'une action efficace sur le cadre de vie. Le CAUE était perçu comme un « électron libre » et peut-être dangereux dans un contexte établi de production de la construction, de la règle d'urbanisme et de l'aménagement. Cette méfiance a longtemps perduré même si tous les acteurs ne partageaient pas les mêmes intérêts et si certains apartés témoignaient d'une aspiration

plus personnelle, hors système, à faire mieux. Le soir de la création du CAUE, en préfecture, a vu se dérouler certaines stratégies visant à troubler l'assemblée générale constitutive, avec interruptions de séances, altercations dans les couloirs, présentations d'arguments irrecevables. Finalement, à 21 h, quatre heures après le début de la réunion, le 30 mai 1979, le CAUE était créé et le Conseil d'administration en mesure d'élire, après un moment plus politique, le président de ce nouvel organisme.

Le véritable changement s'est produit sous l'impulsion du président CHAMBAUD, maire, vice-président du Conseil général, fabricant de matériaux de construction, propriétaire et exploitant agricole. Plusieurs années avant la décentralisation, il a demandé que nous nous mettions toute suite à disposition des maires pour les aider dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Une commission réunissant les principaux acteurs a été créée au sein du CA, qui a abouti en quelques séances à la définition de « l'Opération Cœurs de villages » qui était alors vue comme une sorte de concours entre collectivités sur des aménagements ou des politiques de qualité. Nous sommes partis à la rencontre de 150 maires en quinze jours, avec un questionnaire sur leurs attentes. Le retour était clair : « *vous êtes des professionnels et nous avons besoin de vous* ». Oublié le concours, le CAUE est devenu un organisme de service aux collectivités, bien sûr, mais aussi aux particuliers, aux organisations professionnelles, à de très nombreux partenaires. C'est l'esprit de notre intervention qui était transformé. Il s'en est suivi plusieurs décennies de belle vitalité, de développement d'actions remplissant tous les champs proposés par la loi et les statuts et de grande confiance avec les élus et publics de l'Ain.

Cette attitude de service a permis de définir et d'intégrer les critères et processus de qualité au cours du développement des projets. Cet aspect dynamique a permis d'agréger les acteurs et d'aboutir ensemble à des réalisations parlantes pour tous. Mais il a fallu aussi dépasser le projet pour diffuser plus largement les idées et les partager avec davantage d'acteurs. Certaines actions globales en accompagnement de filières interprofessionnelles, autour de chartes paysagères ou d'environnement, certaines manifestations thématiques ont contribué à ouvrir des échanges, des débats, qui ont aidé à se former ensemble des publics qui, autrement, ne se rencontrent qu'à l'occasion d'opérations de construction ou d'aménagement, dans des situations de tension entre protagonistes.

Aurait-on pu réaliser cette évolution, dépasser les premières pratiques, sans le cadre offert par le CAUE ? Partager ne veut pas dire perdre, contrairement aux premières réactions des architectes consultants qui ont pensé perdre leur âme sous la coupe d'un conseil d'administration institutionnel et d'une assemblée générale d'élus locaux. Il est évident que la clairvoyance du premier président ainsi que sa confiance ont été déterminantes. Il nous a permis d'investir complètement les missions prévues par la loi et de concrétiser les multiples idées élaborées pendant toute sa phase préparatoire. Le contexte législatif et l'organisation territoriale n'ont cessé d'évoluer pendant ces décennies, au point que le risque de fusion, d'absorption, voire de disparition est aujourd'hui présent. Quels élus reprendront à leur compte les ambitions culturelles de la loi, qui elle, reste d'actualité, et sauront à nouveau porter le projet CAUE ?